

Décision

Générale

colonial

Décision n° 249 concernant les services d'Etat.

n° 249

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 février 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Mme Paquet (Denise) est engagée à l'essai à compter du 15 février 1960 en qualité de secrétaire sténo-dactylographe et mise à la disposition de M. l'Inspecteur de la France d'Outre-Mer à titre temporaire pendant la durée de sa mission d'inspection. Mme Paquet percevra pendant cette période la rémunération prévue pour les auxiliaires classés à l'échelle X, 1er échelon (indice 805). La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat, chapitre 45-91 (Crédits spéciaux de l'Inspection).